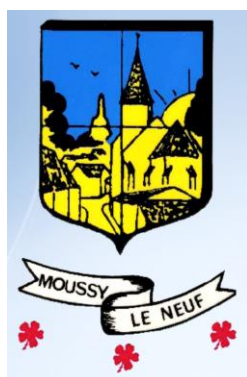


Plan Local d'Urbanisme



Modification n°1 du PLU

3. Orientation d'Aménagement et de Programmation

Secteur du Chêne

Vu pour être annexé
à la Délibération du Conseil Municipal
du 21 décembre 2016 approuvant la modification du PLU

Orientation d'Aménagement et de Programmation

Secteur du Chêne

Le secteur du Chêne, d'une superficie d'environ 10 hectares, est situé à l'Est de la partie urbanisée de la commune, dans la continuité de la coulée verte et des équipements de proximité. Aujourd'hui constitué de terres agricoles, l'ambition communale est de réaliser sur ce site un nouveau quartier résidentiel, structuré d'aménagements paysagers. Son offre d'habitat variée devra permettre d'effectuer un parcours résidentiel plus complet sur la commune.

Programmation :

DESSERTE DE LA ZONE	L'axe principal de desserte automobile devra être traversant afin de relier la rue Lamaze à la rue des Aubépines. Le cœur d'îlot devra être relié aussi par liaison automobile à la rue Cléret.
	Des liaisons douces sont à prévoir sur cette zone dans le but de la relier aux équipements existants et aux voies douces de la rue des Aubépines.
ENVIRONNEMENT	Une attention particulière devra être faite pour les franges de la zone d'urbanisation à partir du moment où elles sont en contact direct avec des zones naturelles. Ces franges seront des espaces naturels et des espaces paysagers de type : haies paysagères et les fonds de jardin seront des espaces non constructibles. Elles permettront une transition douce entre la partie urbanisée et les zones agricoles.
AMENAGEMENT	La programmation de logements est évaluée à 170 logements diversifiés de type maisons individuelles, maisons de ville, petits collectifs bas. Ce qui permettra d'offrir une offre résidentielle en adéquation avec les besoins des habitants dans le but d'assurer un parcours résidentiel sur la commune.
	La commune souhaite développer une offre de logements sociaux sur cette zone.
	Les petits collectifs seront construits à proximité des équipements existants sur la coulée verte pour permettre aux constructions moins hautes de type maisons individuelles de s'installer en lisière de terres agricoles, permettant ainsi de dégager des vues sur le plateau agricole.
	Une centralité sera à privilégier sur ce quartier. Elle devra être aménagée de façon à offrir un espace de rencontre pour les habitants par le biais d'aménagements paysagers et publics.

Carte OAP Secteur du Chêne

